



Lettre d'information N°3 – 06/ 2001

Edito

Se projeter dans le futur

Le comité scientifique de l'ADeP s'est déroulé fin avril clôturant la première phase de l'expérimentation. Un premier bilan qui positionne notre projet comme la référence en matière de e-procédures et de signature électronique et dont l'évaluation conduite sous l'égide de l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville a souligné la justesse des vues et des développements. De quoi désormais se projeter dans le futur et ce d'autant mieux que cette deuxième phase commence avec la très attendue publication le 31 mars dernier du décret d'application de la loi sur la signature électronique. Le temps maintenant avec les collectivités adhérentes et les équipes municipales renouvelées à l'issue du scrutin dernier de déployer une mise en place progressive des e-procédures certifiées et substitutive des transmissions papier. Des premières décisions de nos partenaires et collectivités locales indiquent clairement que le temps du déploiement opérationnel est venu. Notre projet a encore renforcé sa notoriété et notons qu'Alain Risson, a peine réélu, s'est vu décerner par la Cité des Sciences et de l'Industrie le titre de premier cybermaire de France pendant que dans le même temps le magazine FUTUR(e)S intronisait Gluiras, première cité numérique de France, devant et non des moins prestigieuses, Parthenay, Issy-Les-Moulineaux... On notera également que Sainte-Alvère est également classée et que c'est à Patrice Martin-Lalande, député, ancien maire de Lamotte-Beuvron et vice-président de l'ADeP que l'on a demandé de commenter cette enquête..

ADeP

Du virtuel et du réel



Publication du décret sur la signature électronique

Partenaires

Inforoutes de l'Ardèche: voie tracée

Le SIVU des Inforoutes de l'Ardèche par la voix de son président, Jacques Dondoux, a décidé le 28 mai dernier de mettre à disposition de l'ensemble de ses 230 adhérents – collectivités locales – à l'automne prochain, un serveur de sécurité et de certification des e-procédures. Une première application de télétransmission certifiée au contrôle de légalité des arrêtés et délibérations, développée conjointement par l'ADeP, le groupe Berger-Levrault et Ingenico sera déployée progressivement.

OTV : J'ai dix ans....

Alain Risson, Gérard Pelletier, maire de Raze, Philippe Ducène, maire de Sainte-Alvère sont intervenus dans le cadre d'ateliers des 10èmes rencontres de l'Observatoire réunies le 31 mai dernier au CNIT à la défense et qui accueillait plus d'un milliers de participants. L'occasion de célébrer les dix ans de l'Observatoire des Télécommunications dans la Ville qui inaugurerait à cette occasion également son nouveau site web : <http://www.telecomville.org>

e-procédures

Mairie-banque : virement automatique

La société AMJ en charge du développement de l'application MAIRICAM, logiciel de rétrospective et de prospective financière utilisé par le Crédit Agricole pour expertiser les finances d'une collectivité locale et lui apporter un meilleur conseil proposera prochainement en partenariat avec l'ADeP son cahier des charges pour permettre l'importation automatique et certifiée des comptes administratifs. Cette procédure de « virement automatique » de l'information d'un système vers un autre permettra un gain considérable de productivité dans la relation mairie-banque. L'application sera testée dans le cadre de l'expérimentation SIVOM d'Ambert – Crédit Agricole Centre France.

ADeP.com

WWWelcome sur le site de l'ADeP

L'ADeP inaugure une première version de son site internet dédié à la communication sur le projet afin de répondre aux nombreuses demandes d'information. Une première entrée « intranet » réservée aux partenaires de l'ADeP permet de lire directement en ligne les numéros de « Trait d'Union » et bientôt de télécharger l'ensemble des documents de référence du projet <http://www.e-procedures.fr.st>.

Futur(e) : Un temps d'avance...

« L'avenir est un village d'Ardèche ». Pas moins. C'est le titre de l'article de Futur(e)s qui annonce la première place de Gluiras dans un classement des vingt villes les plus internet de France.

l'AFP se repêche

L'AFP a publié une dépêche pour relayer les résultats du classement de Futur(e)s et se repêcher d'une erreur commise dans une première dépêche où elle indiquait que l'ADeP voulait dire Association Départementale des e-Procédures.

Une Tribune...De plus....

Dans son édition du 7 mars, La Tribune revient deux fois sur l'ADeP dans un dossier consacré aux municipalités françaises et la cyberdémocratie.

Et...Un Echos supplémentaire....

Le journal « Les Echos » publie également deux articles sur la signature électronique et la carte à puce mise en place par l'ADeP

Une, deux..

L'expérience menée au SIVOM d'AMBERT avec le Crédit Agricole sur la dématérialisation des échanges certifiés entre les mairies et la banque fait la une du deuxième numéro d'Innovation et Administration, lettre bimestrielle, éditée sous l'égide d'Autoroutes et Territoires et qui se veut dédiée à la « conduite du changement – TIC – Gestion des organisations – Service au public dans les administrations françaises ». Pour plus d'informations sur cette publication : contactez Christine Balai au tél : 01.42.96.08.08

38 rue Croix des Petits-Champs 75001 Paris
innov.admin@wanadoo.fr

Boucle...Radio...

France Bleu Drôme Ardèche et Nostalgie se sont également intéressés à notre projet.

+ Retrouvez l'essentiel de la revue de presse sur le site de l'ADeP, entrée « Presse » : <http://www.e-procedures.fr.st>.

Le coin du veilleur

Rapport Carcenac : L'Etat gère sans papier...

Le rapport « Pour une administration électronique citoyenne – méthodes et moyens » a été remis au premier Ministre par Thierry Carcenac, député du Tarn. Concernant les axes politiques et les choix structurants du passage vers cette e-administration citoyenne, le rapporteur rappelle que l'Etat doit conserver un rôle majeur et valoriser à la fois des approches « open source » et les protocoles de l'internet et particulièrement XML. Du point de vue de la méthode on notera, les 4 étapes pour mettre en place des e-procédures dans leur définition extensive retenue par l'ADeP :

1. mise en place d'un site portail de l'administration www.service-public.fr
 2. La deuxième étape est planifiée pour l'année 2001 : la mise en place de téléprocédures sans modification importante des processus de traitement des données télétransmises.
 3. La troisième étape, intermédiaire mais capitale, sera de profiter des potentialités offertes par les réseaux pour redéfinir, en profondeur, les processus et les traitements de données au sein de l'administration. Cette étape fera vraisemblablement apparaître les avantages d'une nouvelle configuration du travail centrée sur la transversalité et le travail en équipe, afin de pouvoir répondre de manière rapide et personnalisée aux attentes du citoyen – et aux besoins des administrations.
 4. Une fois cette étape intermédiaire réalisée l'on pourra la généraliser d'une transversalité à l'intérieur d'une administration centrale à une véritable transversalité entre les administrations.
- Au total, près d'une soixantaine de propositions, du court au long terme appuient ce rapport d'ouvertures concrètes ».

<http://www.mtic.pm.gouv.fr/Carcenac/index.shtml>

Si vous souhaitez nous faire part d'informations, de réflexions en lien avec notre projet, n'hésitez pas à nous les communiquer. Nous les publierons dans un prochain numéro. adep.projet@wanadoo.fr

